



Paris, le 2 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DES RESULTATS DE LA CAMPAGNE EXPLORATOIRE NATIONALE DE MESURE DES RESIDUS DE PESTICIDES DANS L'AIR AMBIANT

L'Anses, l'Ineris dans le cadre du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et le réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) fédéré par Atmo France publient ce jour les résultats de la campagne de mesure des résidus de pesticides dans l'air menée de juin 2018 à juin 2019. Grâce à un protocole harmonisé, cette campagne a permis de mesurer 75 substances sur 50 sites couvrant des situations variées et répartis sur l'ensemble du territoire national (Métropole et DROM). Le recueil de près de 100 000 données validées et l'analyse de 1 800 échantillons correspondants permet d'établir un socle de données qui participe à l'amélioration des connaissances sur les résidus de pesticides présents dans l'air ambiant pour mieux évaluer l'exposition de la population générale. A terme, cette campagne contribuera à définir une stratégie nationale de surveillance des pesticides dans l'air ambiant.

100 000 données collectées sur une année, 1 800 échantillons analysés et 75 substances mesurées sur 50 sites répartis sur le territoire national

Lancée en juin 2018, cette campagne nationale de grande ampleur a permis de mesurer, sur la même année et selon un protocole pour la première fois harmonisé, 75 substances sur 50 sites.

Les substances ciblées entrent, selon le cas, dans la composition des produits phytopharmaceutiques, de produits biocides, de médicaments vétérinaires et antiparasitaires à usage humain. Elles avaient été priorisées par l'Anses sur la base de leurs caractéristiques de danger et de critères d'utilisation, d'émission et de persistance dans l'air.

La répartition des 50 sites de prélèvements couvre l'ensemble des régions et prend en compte les différents types de zones d'habitation (50% de sites urbains/péri-urbains et 50% de sites ruraux) et de productions agricoles (26% de sites en grandes cultures, 18% de sites viticoles, 20% de sites arboricoles, 10% de sites en maraîchage, 6% de sites d'élevage, et 20 % de sites sans profil agricole majoritaire).

Les 100 000 données de cette campagne ont été bancarisées dans la base nationale des données sur la qualité de l'air « GEOD'AIR ».

Leur exploitation a permis d'établir une première photographie annuelle nationale des niveaux de concentration en résidus de pesticides dans l'air ambiant au regard de critères quantitatifs comme leur fréquence de quantification, les ordres de grandeurs des concentrations rencontrées et leurs distributions statistiques.

Dans le cadre de cette étude, il ressort que des substances sont majoritairement associées à certaines productions agricoles sans pour autant être absentes des autres profils.

Concernant les différentes typologies « rural », « péri-urbain » et « urbain », le nombre de substances observées sur chaque typologie est sensiblement différent dans les DROM, cette différence de répartition est plus ténue en métropole. Les variations temporelles des concentrations sont globalement cohérentes avec celles des périodes traditionnelles connues de traitements en métropole.

Sur la base de ce socle robuste de données, l'Anses a été en mesure d'établir une première interprétation sanitaire des résultats de cette campagne. Les résultats de la CNEP sont publiés sur les sites respectifs du LCSQA¹ et de l'Anses². Au-delà des résultats obtenus et des perspectives de travaux complémentaires que vont permettre ces données, le nombre important de travaux métrologiques menés en parallèle en accompagnement de cette campagne seront valorisés dans la révision des normes nationales portant sur le prélèvement et l'analyse des pesticides dans l'air.

Contacts presse :

Anses : presse@anses.fr – 01 49 77 27 80

Ineris : karine.grimault@ineris.fr – 06 49 33 49 60

¹ Rapport sur l'exploitation des données : <https://www.lcsqa.org/fr/rapport/resultats-de-la-campagne-nationale-exploratoire-de-mesure-des-residus-de-pesticides-dans>

² Rapport sur les éléments d'interprétation sanitaires : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2020SA0030Ra.pdf>